



DOSSIER D'INSCRIPTION

AUTOMNE-HIVER-PRINTEMPS 2019-2020

Cadre réservé aux PEP Alsace
(référence de votre dossier)

1. remplissez ce dossier recto + verso en complétant toutes les rubriques sans oublier de le signer. Toute inscription implique l'acceptation des conditions générales de vente PEP Alsace.
2. joignez : ● en cas de traitement : 1 copie du certificat médical ou du protocole
● pour les séjours à l'étranger uniquement : 1 photocopie de la Carte d'Identité ou du passeport de l'enfant
3. retournez ce dossier sous 8 jours svp (au-delà de ce délai, votre réservation n'est plus garantie)
4. Votre **convocation** de départ vous parviendra 15 jours avant le séjour, après réception de votre règlement intégral

LES PARENTS / LE RESPONSABLE LÉGAL

NOM + PRÉNOM du responsable légal (majuscules)

Adresse : n° rue Code postal

Localité Tél. portable autre

Email

N° de sécurité sociale : /

	Vous	Votre conjoint
Profession		
Employeur		
Tél. professionnel		

L'ENFANT

« Offre 1, 2, 3 partez » : je m'inscris sur **plusieurs séjours** ou **avec mes frères ou sœurs = remise de 10%** pour la 2ème inscription (et même **20%** pour 3ème !) sur un séjour « **100% PEP Alsace** » (offre non cumulable et soumise à condition)

NOM de l'enfant	Prénom	né(e) le	sex M/F
1			
2			
3			

LE SEJOUR

NOM du séjour	Lieu	dates	Référence	PRIX hors transport	OPTION (matériel, ...)
		du au € €
ou		du au € €

WE en famille - 29.2 au 01.3 (p.17 du catalogue)	La Chaume à Orbey	Nb de personnes :	Coût total : €
------------------------------------------------------------	-------------------	-------------------------	----------------------

DIVERS : souhaite partager la chambre avec (selon possibilités + même sexe et âge) NOM Prénom

NB : pour les séjours de ski/snowboard, merci de compléter également la fiche de renseignement « NIVEAU DE SKI » fournie avec votre dossier.

LE VOYAGE

Avant de compléter ce tableau, assurez-vous que le choix des villes de départ est possible dans le descriptif du séjour.

veuillez cocher svp	Mulhouse	Colmar	Strasbourg	ou RDV au centre*	Coût (si transport en supplément)
ALLER					
RETOUR					

* RDV au CENTRE = j'emmènerai mon enfant jusqu'au centre et le rechercherai par mes propres moyens

Attention : • le coût du supplément transport est dû intégralement même en cas de choix d'un seul trajet (aller ou retour)

- toute modification moins de 15 j avant le séjour ne pourra pas nécessairement être prise en compte ou fera l'objet d'une retenue (ou supplément), notamment en cas de trajet SNCF

BONS PLANS PEP & AIDE AUX VACANCES

1) OFFRE PARRAINAGE *

Je suis déjà client PEP Alsace et je parraine mon meilleur copain = 10% d'économies pour moi (et même 20 % si je parraine 2 copains !) + 5 % pour mes copains, valable exclusivement sur un séjour « 100% PEP Alsace »

NOM	Prénom	né(e) le	sexe M/F
1			
2			

2) OFFRE TRIBU *

Je n'ai jamais participé à une colo PEP Alsace et je pars avec mes copains = 5 % de remise chacun si vous êtes 2 ou 3 (et même 10 % chacun si vous êtes 4 et plus !) à partir sur un séjour « 100% PEP Alsace »

NOM + Prénom des copains	Né(e) le	NOM + Prénom des copains	Né(e) le
1	4		
2	5		
3	6		

3) AUTRES OFFRES, REMISES ou DEDUCTIONS * (précisez svp)

○ 1ère minute * : plus tôt vous réservez, moins vous payez !

Votre séjour	Automne		Noël / Nouvel An		Hiver		Printemps	
réservez avant le	28/6	30/8	26/7	27/9	30/8	25/10	27/9	29/11
= remise	8%	4%	8%	4%	8%	4%	8%	4%

* Remises non cumulables et exclusivement réservées aux séjours « 100% PEP Alsace »

○ carte IRCOS ou CE+ Services = remise de 5% pour toute inscription sur un séjour « 100% PEP Alsace » (photocopie de la carte à joindre svp)

○ Autre (précisez svp) :

4) AIDES AUX VACANCES

Bénéficiez-vous d'une AIDE AUX VACANCES ? ○ oui / ○ non si oui, de qui ? (cochez et complétez svp)

○ Caisse d'Allocations Familiales si oui, votre n° d'allocataire (Bon CAF à joindre au plus tôt SVP)

○ Employeur, Comité d'Entreprise si oui, lequel ?

○ Autre (précisez svp)

INFORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

Afin d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions, merci de nous communiquer toute information utile relative à :

1) REGIME ALIMENTAIRE :

○ normal / ○ sans porc / ○ sans viande

2) PA.I. / PROTOCOLE MEDICAL

(handicap, allergies alimentaires, ...) : ○ oui / ○ non (si oui, veuillez joindre le PAI ou le protocole médical correspondant svp)

- Type de handicap :
- Type d'allergie :
- Autres informations médicales :

3) SUIVI SOCIAL :

○ oui / ○ non

• NOM et tél. de votre **assistante sociale** (le cas échéant): tél

• NOM et tél. de l'**Educateur de l'enfant** (le cas échéant): tél

Numéro d'astreinte ou d'urgence du foyer

• L'enfant est-il placé par l'**ASE** ou **Maison de l'Enfant et de la Famille** ? ○ oui / ○ non

si oui, nom, adresse, tél. de la famille d'accueil :

• Bénéficiez-vous de la **CMU** (Couverture Maladie Universelle) ? ○ oui / ○ non (joindre une photocopie de la dernière attestation svp)

REGLEMENT

Je joins : l'**acompte** de 150€ (75 € à partir du 2ème enfant) ou déjà payé en ligne sur www.vacancespep.fr

majoré : du montant de la **Garantie Annulation** optionnelle de 18 €

du montant du transport (si option) : = €

du montant des options activités éventuelles (préciser) : = €

par :

CHEQUE BANCAIRE à l'ordre des "PEP Alsace"

ou par **CHEQUES-VACANCES ANCV**

ou par **CB (CARTE BANCAIRE)** (complétez les rubriques CB ci-dessous svp)

je souhaite bénéficier du règlement en **3x sans frais** (valable uniquement si l'inscription est effectuée plus de 60 jours avant le départ)

Paiement par carte bancaire (option)

Je soussigné(e) titulaire de la carte N°  (expiration le _ _ / _ _, n° cryptogramme à 3 chiffres : 

1) (ACOMPTE) à débiter la somme de € (acompte + adhésion obligatoire + garantie annulation optionnelle)

A , le Signature du titulaire de la carte :

2) (SOLDE) à débiter 30 j avant le départ la somme correspondant au solde de la valeur du séjour (transport inclus), déduction faite de l'acompte versé, de mes Bons CAF et/ou chèques-vacances.

A , le Signature du titulaire de la carte :

VALIDATION

Je soussigné(e), (père / mère / responsable légal du participant) déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et d'annulation PEP Alsace et les accepter dans leur intégralité.

J'autorise :

- mon enfant à participer sous ma responsabilité aux activités prévues durant le séjour
- le directeur du séjour à prendre toutes les mesures de soin et/ou d'intervention d'urgence suivant les prescriptions des médecins
- que mon enfant soit photographié et/ou filmé pour les besoins des blogs séjours et/ou des supports de communication des PEP Alsace

Je m'engage :

- à fournir tous les documents nécessaires à la facturation (bons CAF, Chèques-Vacances, ...)
- à compléter tous les renseignements utiles au bon déroulement du séjour
- à payer les frais médicaux éventuels de mon enfant
- à prendre en charge l'intégralité des frais dus à un retour individuel (raccès à l'assurance, renvoi, rappel prématuré, ...)
- à régler le solde du séjour avant le départ

Je joins : Bons CAF et/ou chèques-vacances ANCV

photocopie du Passeport ou de la Carte d'Identité (pour les séjours à l'étranger)

PAI ou protocole médical (en cas de handicap, allergie, ...)

autre (précisez)

A le Signature (obligatoire)

Bulletin d'inscription à retourner à (attention, une seule adresse) :

Les PEP Alsace

8, rue Blaise Pascal - 68000 **COLMAR**

03 69 99 10 10

colos@pepalsace.fr



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les PEP Alsace, association loi 1901, sans but lucratif, font partie du réseau national des PEP, reconnu d'Utilité publique et sont membre de la JPA (Jeunesse au Plein Air). Tous les séjours figurant dans ce catalogue sont proposés par des organisateurs du réseau PEP ou JPA.

L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des présentes conditions d'inscription.

1) INSCRIPTION

- A nos bureaux : 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR
 - Par courrier : retournez le dossier d'inscription complété, signé et obligatoirement accompagné de votre acompte de 150 € et 75 € à partir du zème enfant inscrit à l'ordre de « Les PEP Alsace »
 - En cas d'inscription tardive (21 j avant le départ), vous devrez nous adresser la totalité du prix du séjour.
 - Par téléphone (réservations uniquement) : 03 69 99 10 10
 - Par internet (réservations uniquement) : www.vacancespep.fr
- Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validée par votre signature au bas du bulletin d'inscription.
- L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte et des documents contractuels nécessaires.

2) PRIX

- Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :
- hébergement en pension complète
 - encadrement
 - matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités
 - déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour
 - le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)
 - assurance en responsabilité civile et assistance rapatriement
 - l'adhésion PEP Alsace
- Sauf mention contraire, ils ne comprennent pas :
- les dépenses à caractère personnel (argent de poche) du participant
 - les activités optionnelles qui donnent lieu à suppléments
 - les frais de vaccination et de visa
 - les frais médicaux éventuels qui feront l'objet d'une refacturation à l'inscrivant
 - la garantie annulation optionnelle
- Les photographies présentées dans nos supports de vente (catalogue, site internet) sont utilisées aux fins de la promotion des séjours proposés et ne peuvent engager les PEP Alsace pour quelque raison que ce soit à l'égard du participant.

3) MODALITES DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le versement de l'acompte et du solde du séjour peut s'effectuer par :

- chèque bancaire libellé à l'ordre de « Les PEP Alsace »
 - virement bancaire
 - espèces
 - Bons de Vacances CAF ou CMSA (à joindre à la fiche d'inscription)
 - Chèques Vacances ANCV (à joindre à la fiche d'inscription)
- Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances, chèques ou espèces (envoi par recommandé avec AR svp).
- Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. L'usager n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son inscription sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation et encourt le paiement des frais d'annulation (voir article 7). Nous ne pourrons procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues.
- Un paiement tardif ou incomplet donne droit aux PEP Alsace d'annuler l'inscription et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent.
- Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de bourse PEP/JPA).

4) OFFRES SPECIALES ET REDUCTIONS

Offres et réductions sont non cumulables, soumises à conditions et plafonnées. Elles sont réservées aux séjours « 100% PEP Alsace », appliquées sur le(s) séjour(s) le(s) plus court(s) et sur le tarif hors transport.

L'offre la plus avantageuse sera proposée lors de l'inscription.

L'offre « 3 X sans frais » n'est valable que pour une inscription effectuée plus de 2 mois avant le début du séjour. Elle est conditionnée par le paiement à l'inscription du tiers du prix du séjour et le dépôt de 2 chèques de garantie (ou 2 prélevements CB) correspondant au tiers du prix du séjour qui devront être soldés avant le démarquage du séjour. Ces offres ne sont pas déductibles de l'acompte forfaitaire à régler à l'inscription.

5) AIDES & SOLIDARITE

Aides non cumulables, soumises à conditions et plafonnées.

- association de Solidarité, les PEP peuvent accorder des aides à ceux qui en ont besoin (sauf en cas d'aide du CE). Vous pouvez solliciter notre Fonds d'Aide Exceptionnelle jusqu'à 45 jours avant le séjour (délai de rigueur).
- Si vous habitez le Bas-Rhin : subvention de la Ville pour les familles domiciliées à Strasbourg et aide du Conseil Général selon barème CAF
- autres aides possibles : Secours Populaire, Restos du Coeur, Caritas, Municipalité, Fonds d'Aide Sociale de l'Ecole, services sociaux, CCAS (contactez votre Assistante Sociale pour tout renseignement).

6) SERVICE INTEGRATION

Les PEP Alsace sont signataires de la charte de déontologie JPA pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap. En partenariat avec l'Espace Ressource Handicap JPA 67, nous étudions avec les familles concernées le séjour, les conditions d'accueil et l'accompagnement spécifique appropriés pour tout enfant convalescent, porteur d'un handicap ou sujet à PAI. Veuillez nous adresser dès l'inscription tous les éléments (ordonnance, protocole, ...) nous permettant de prendre les mesures de prise en charge nécessaires.

7) ANNULATION

L'annulation d'une inscription doit nous être signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulation qui s'établissent comme suit :

- 1) plus de 45 jours avant le départ, 75 € seront retenus pour frais de dossier (sauf stage de Conduite Accompagnée : retenue de 280 €).
- 2) entre 45 et 31 jours avant le départ, nous retiendrons l'acompte de 150 € (sauf stage de Conduite Accompagnée : retenue de 350 €).
- 3) entre 30 et 8 jours avant le départ nous retiendrons l'acompte de 150 € majoré de l'intégralité des frais de transport + 25 % du prix du séjour.
- 4) 7 jours et moins : nous facturerons l'intégralité du prix du séjour.

En cas d'annulation pour raison médicale (sur présentation d'un certificat

médical), selon la date, seules les dispositions 1, 2 ou 3 s'appliqueront. En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées + le coût intégral du transport, majorés de 75 € au titre des frais de dossier.

Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).

8) GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

La garantie annulation optionnelle (forfait de 18 € en sus du prix du séjour), garantit au souscripteur le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP, conformément aux conditions d'annulation précisées dans l'article 7), lorsqu'il est contraint d'annuler son séjour pour des raisons dûment justifiées et certifiées :

- décès d'un parent proche (frère, sœur, parents, grands-parents)
 - maladie médicale constatée ou accident corporel du participant
 - destruction des locaux privés occupés par le participant
 - licenciement économique d'au moins un des parents
- Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou accident préexistant à l'inscription. La garantie annulation doit être souscrite au moment de l'inscription et cesse ses effets le jour du départ ou du début du séjour. Par conséquent, aucun remboursement dans le cadre de cette garantie ne sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour quelque raison que ce soit.

9) DROIT A L'IMAGE

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés. Ces photographies et vidéos pourront être utilisées par les PEP Alsace pour alimenter les blogs des séjours ou illustrer catalogues, site internet ou autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse.

L'inscrivant autorise expressément les PEP Alsace, pour la durée légale des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe.

Tout refus éventuel devra nous être signifié expressément par courrier A/R, ce qui entraînera l'impossibilité pour l'organisateur de fournir des images du participant en cours de séjour (DVD ou blog séjour).

10) RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Les PEP mettent en œuvre des moyens professionnels pour l'organisation matérielle et logistique des séjours en partenariat ou par l'intermédiaire de prestataires de service. Ces derniers conserveront les responsabilités propres à leur activité. Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications des dates ou de programmes dues à des cas de force majeure. Les PEP se réservent le droit de modifier ou d'annuler un séjour du fait notamment d'un nombre insuffisant de participants. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates ou horaires de séjours. A défaut de trouver une solution de remplacement, nous rembourserons les sommes versées, sans possibilité de dédommagement.

11) RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Si le participant est sujet à des troubles, est porteur d'un handicap, suit un traitement médical ou un régime alimentaire particulier, ordonnance et protocole médical devront nous être communiqués dès l'inscription par courrier pour nous permettre de prendre les mesures nécessaires (voir aussi 7- Service intégration).

Sauf indication préalable des parents, le participant s'engage à participer aux activités et animations prévues, ainsi qu'à se conformer aux règles de vie du séjour (voir ci-dessous).

En cas d'absence des pièces d'identité ou documents obligatoires lorsqu'ils sont exigés, le participant ne pourra pas participer au séjour qui sera considéré comme annulé sans possibilité de remboursement ultérieur.

L'absence d'autres documents (autorisations, attestations, fiches de renseignements, ...) exigibles pourront empêcher le participant de pratiquer certaines activités, sans possibilité de remboursement ultérieur.

12) REGLES DE VIE COLLECTIVES & INTERRUPTION DE SEJOUR

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave au dites règles ou si l'équipe d'encadrement constate à des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité du et/ou des participants au séjour, une exclusion et donc un retour anticipé pourront être prononcés.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire. Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires ou comportementales décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés seront à la charge des familles.

13) AGREMENTS

Nos séjours sont conformes aux normes en vigueur du point de vue pédagogique, sanitaire ainsi que des équipements de sécurité. Ils sont agréés par les Ministères de l'Education Nationale, du Tourisme et de la Santé, les Services Préfectoraux, les Caisses d'Allocations Familiales et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Agrement tourisme : inscription au Registre des opérateurs de voyages et de séjours « Atout France » n° IM 075 11 0209.

14) SANTE ET FRAIS MEDICAUX

L'admission d'un mineur est conditionnée à la fourniture (dans votre « Carnet de Voyage ») des informations relatives :

- aux vaccinations obligatoires ou à leur contre-indication
- aux antécédents médicaux ou chirurgicaux
- aux pathologies chroniques ou aiguës en cours
- aux coordonnées du médecin traitant
- à la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives prévues pour le séjour.

Les soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront refacturés à l'inscrivant qui s'engage à les rembourser avant la fin du séjour.

Suite au paiement, il recevra les feuilles de soins pour percevoir le

remboursement Sécurité Sociale et mutuelle. La non-présentation de l'attestation CMU entraîne l'obligation de remboursement par la famille des frais engagés pour l'enfant. Pour les séjours à l'étranger (CEE), se munir d'une attestation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie. L'inscrivant autorise le directeur du séjour à faire soigner le participant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions médicales éventuelles.

15) DESCRIPTIFS DES SEJOURS

Les activités (éducatives, sportives ou culturelles) ne sont pas une fin en soi : elles participent du déroulement global du séjour, au même titre que les animations, jeux et temps de vie quotidienne.

Hormis la mention « stage », elles seront pratiquées à titre d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances) et adaptées au niveau et à la motivation du groupe. Les programmes mentionnés sont indicatifs et aménagés selon durée du séjour, le choix des participants, les conditions météorologiques, ...

Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure ne saurait être imputée à l'Association. En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être remplacées par une activité de substitution. Les photographies présentées dans nos supports de vente (catalogue, site internet) sont utilisées aux fins de la promotion des séjours proposés et ne peuvent engager les PEP Alsace pour quelque raison que ce soit à l'égard du participant.

16) ENCADREMENT

Les projets éducatifs adaptés aux envies et aux besoins des jeunes sont mis en œuvre par des équipes d'encadrement compétentes, diplômées et formées, conformément à la législation en vigueur. Le personnel technique prend en charge le service de restauration et d'entretien du centre (sauf camps), des assistants sanitaires assurent le suivi médical et d'hygiène des enfants.

17) TRANSPORTS ET CONVOCATIONS

S'effectuant en présence d'un responsable PEP. Sauf mention particulière les transports vers le centre sont inclus dans le prix du séjour. Le mode de transport ainsi que les lieux de rendez-vous sont déterminés 30 jours avant le départ tenant compte des inscrits et des conditions de voyage. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates ou horaires de séjours.

La réglementation des transports (temps de conduite, arrêts, ...) est scrupuleusement respectée.

Arrivées tardives et départs prématrés du participant ne donnent lieu à aucun remboursement du prix du transport. Les participants supporteront seuls les conséquences et frais supplémentaires s'ils sont dans l'impossibilité de présenter les documents de voyage requis (passport, carte d'identité, etc.). Au retour, en cas de retard non signalé ou non justifié de famille, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident et l'enfant sera confié aux autorités compétentes passé le délai d'une demi-heure. Tout retard donnera lieu à une pénalité forfaitaire de 30 €. Tout rapatriement ou raccommodement au domicile sera facturé à la famille.

Afin de ne pas perturber le bon déroulement du séjour, les accueils sur place sont possibles mais exclusivement réservés à des situations particulières et sur demande préalable des parents.

18) ASSURANCES

L'assurance (MAIF et IMA), comprise dans le prix du séjour, couvre les activités et les transports organisés par les PEP. Enfants et jeunes bénéficiant des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale.

L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteront seront à la charge des familles.

Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

19) PROCEDURES DE PRESERVATION DE LA PROPRIETE ET GESTION DE CRISE

Dans le cadre de leur démarche qualité certifiée Iso 9001 : 2008, les PEP Alsace mettent en œuvre une procédure de préservation de la propriété du client assurant que tout est mis en œuvre pour assurer le respect des données et des biens du participant et de l'inscrivant.

De même, l'organisateur met en place une procédure de gestion de crise (accident, épidémie, ...) mettant en œuvre tous les moyens appropriés (signalement aux autorités compétentes, intervention sur site, information, n° d'urgence communiquée aux familles, ...).

20) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD) nous avons mis à jour notre politique de confidentialité pour préciser quelles données nous collectons à votre sujet, comment elles sont traitées et quels sont vos droits à leur égard. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant à : RGPD@pepalaise.fr

21) RECLAMATIONS

Les PEP Alsace déclinent toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour et survenus durant le transport ou le séjour sauf si les objets concernés ont été confiés au directeur du séjour.

En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP Alsace s'engagent à répondre à toute réclamation à la condition que celle-ci soit expressément formulée par écrit dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen est de 15 jours tenant compte des nécessités d'investigations préalables auprès des équipes.